

Créer, promouvoir, protéger : croissance et compétitivité mondiale des éditeurs de musique canadiens

**Mémoire relatif aux consultations prébudgétaires – budget de
2020**

Margaret McGuffin
Directrice générale
Association canadienne des éditeurs de musique

Le 2 août 2019

Liste des recommandations

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement doit veiller à ce que ses programmes de financement de la culture et du commerce tiennent compte des activités qui permettent aux PME dans le secteur de la création de croître, par exemple par l'intermédiaire d'activités de C3E qui favorisent le commerce et qui comprennent des critères cherchant à assurer la compétitivité mondiale des PME. Cela entraînera des investissements accrus dans les créateurs canadiens.

RECOMMANDATION 2

Lorsqu'il ratifie l'ACEUM et d'autres accords commerciaux, le gouvernement doit veiller à ce que les dispositions relatives au report des échéances soient ajoutées et édictées immédiatement par une loi, sans condition, afin que l'industrie de la musique demeure concurrentielle à l'échelle mondiale.

RECOMMANDATION 3

Modifier l'article 31.1 de la *Loi sur le droit d'auteur*, qui accorde une vaste immunité aux services réseau et d'hébergement, afin de réduire l'écart de valeur en traitant mieux certains intermédiaires sur Internet, au lieu de les considérer comme de « médiocres voies de transmission ».

RECOMMANDATION 4

Rendre neutre sur le plan technologique le régime de copie privée, afin d'y ajouter les appareils d'enregistrement audio, comme les enregistreurs audio numériques, les tablettes et les téléphones intelligents.

RECOMMANDATION 5

Pour continuer à stimuler la croissance de l'industrie, le gouvernement doit continuer d'investir dans le Fonds de la musique du Canada, tout en veillant à offrir un budget de base annuel de 36 millions de dollars.

Qui nous sommes

Les créateurs canadiens et les entreprises qui investissent dans leur réussite sont uniques. L'Association canadienne des éditeurs de musique représente les éditeurs qui sont des bureaux canadiens de multinationales et d'autres petites et moyennes entreprises (PME) entièrement indépendantes et canadiennes. Les quelque 50 entreprises d'édition membres occupent de nombreux rôles. En plus de gérer les chansons, d'insuffler une nouvelle vie aux chansons existantes et d'investir dans la création de nouvelles chansons qui sont adaptées à différents marchés, elles sont aussi essentielles à la réussite de l'industrie musicale.

Surtout, ces éditeurs de musique professionnels sont les premiers partenaires commerciaux des auteurs-compositeurs, des paroliers et des compositeurs. Les éditeurs représentent tous des milliers de chansons et d'auteurs-compositeurs canadiens qui sont entendus chaque jour à la radio, dans des services de diffusion en continu, dans des jeux vidéo et dans des productions cinématographiques, télévisuelles et d'autres productions diffusées à l'écran dans le monde entier et y investissent. Nos entreprises accueillent les changements technologiques et s'y adaptent rapidement. En plus d'aider les auteurs-compositeurs à créer et à faire la promotion de leur travail, les éditeurs veillent à ce que toutes les sommes dues pour avoir utilisé les chansons soient versées.

Essentiellement, en investissant dans les auteurs-compositeurs, les éditeurs de musique aident à créer, à promouvoir et à protéger la valeur des chansons canadiennes.

Nous sommes ravis de prendre part au processus du budget de 2020, en mettant en évidence les enjeux importants touchant les PME et l'industrie de la création, tout particulièrement le secteur de l'édition musicale canadienne, qu'il faut aborder.

1. Un soutien solide aux PME exportatrices est crucial pour les aider à livrer concurrence sur la scène mondiale

En raison de la taille du marché de la musique au Canada, le volume, en termes de paroliers, de catalogues, de contrats ou de redevances, n'est pas suffisamment élevé pour que le secteur de l'édition musicale prospère au pays. Le commerce international et les exportations ont

permis au secteur d'afficher une croissance exponentielle face à la transformation numérique et à la concurrence mondiale.

En fait, les exportations sont devenues le principal moteur de croissance pour l'industrie canadienne de l'édition musicale. Parmi nos membres, qui produisent la grande majorité des revenus des éditeurs de musique canadiens actifs, plus des deux tiers des revenus sont de source étrangère. Il ne fait aucun doute que notre industrie joue un rôle important et novateur quand vient le temps d'améliorer le potentiel d'exportation du Canada.

Le rapport [*Export Ready, Export Critical*](#) explique que, pour permettre aux éditeurs d'avoir une présence à l'échelle internationale, ils doivent se rendre dans les marchés établis et les nouveaux marchés afin de tirer profit de possibilités de corédaction et de synchronisation dans les films, les productions télévisuelles, les publicités, les bandes-annonces, les jeux vidéo et le contenu numérique, en plus d'être ajouté aux listes de lecture à la radio ou en ligne. Ces activités prennent du temps et exigent la formation de relations.

Les programmes d'exportation qui appuient les voyages entrepris pour prendre part à des événements commerciaux au pays et à l'étranger et qui tiennent compte du potentiel commercial élargi d'une entreprise, y compris l'établissement de nouveaux partenariats étrangers en sous-édition, offriront des gains économiques futurs, en plus de stimuler les investissements futurs dans les auteurs-compositeurs canadiens.

À titre d'association, nous créons aussi des programmes à l'intention de nos membres dans le domaine de l'exportation. Nous organisons des camps d'écriture et des missions commerciales interentreprises (C3E) qui réunissent des auteurs-compositeurs et des éditeurs canadiens et internationaux pour qu'ils collaborent, ce qui contribue à établir des liens d'affaires stratégiques et à favoriser l'exportation. Nous avons organisé sept missions de création, qui comprenait un volet de C3E, soit deux à Los Angeles, deux en Allemagne, et un au Danemark, un à Toronto et un à Calgary. Nous avons pu utiliser nos ressources diplomatiques pour aider le secteur de l'édition musicale tout en tissant des liens et en exportant des chansons canadiennes partout dans le monde.

Les programmes à l'appui de ces activités et qui stimulent les exportations et les possibilités commerciales sont essentiels. Il faudrait les élargir.

RECOMMANDATION 1

Le gouvernement doit veiller à ce que ses programmes de financement de la culture et du commerce tiennent compte des activités qui permettent aux PME dans le secteur de la création de croître, par exemple par l'intermédiaire d'activités de C3E qui favorisent le

commerce et qui comprennent des critères cherchant à assurer la compétitivité mondiale des PME. Cela entraînera des investissements accrus dans les créateurs canadiens.

2. Maximiser les accords commerciaux pour le secteur de l'édition musicale

Après avoir été mis en marge à l'échelle internationale pendant des décennies, la durée du droit d'auteur au Canada sera amélioré. Il sera désormais équivalent à la vie de l'auteur plus 70 ans, en raison de l'accord de libre-échange renégocié entre le Canada, les États-Unis et le Mexique (ACEUM). Il s'agit d'un fait nouveau important en ce qui concerne nos relations commerciales mondiales.

Comme Daniel Lafrance, directeur général d'Éditorial Avenue, une entreprise d'édition musicale, [l'a écrit dans un éditorial](#) : « Le durée actuelle au Canada, qui équivaut à la vie de l'auteur plus 50 ans, restreint les revenus versés aux éditeurs de musique et aux autres titulaires de droits au pays, nuisant à leur capacité de financer la découverte et le développement des talents canadiens. Dans l'industrie de l'édition musicale, un régime de droit d'auteur tourné vers l'avenir et tenant compte de la numérisation favorisera l'innovation, les investissements et la croissance dans un secteur clé de l'économie canadienne. »

En gardant ce point à l'esprit, il est essentiel que l'ACEUM soit ratifié, afin de veiller à ce que les auteurs-compositeurs canadiens et les entreprises qui investissent en eux soient rémunérés de manière appropriée pour le travail réalisé. Les dispositions relatives au report des échéances devraient être édictées immédiatement, sans condition, au lieu de maintenir la période d'attente de deux ans et demi, afin d'assurer une harmonisation avec les règles de nos partenaires commerciaux mondiaux. Cela devrait aussi être le cas pour tout accord commercial que signe le Canada.

RECOMMANDATION 2

Lorsqu'il ratifie l'ACEUM et d'autres accords commerciaux, le gouvernement doit veiller à ce que les dispositions relatives au report des échéances soient ajoutées et édictées immédiatement par une loi, sans condition, afin que l'industrie de la musique demeure concurrentielle à l'échelle mondiale.

3. Créer des emplois dans l'industrie de la musique en éliminant l'écart de valeur

Au cours des 20 dernières années, le secteur de la production et de la distribution de musique a évolué radicalement. Aujourd'hui, on observe un écart de valeur qui peut être défini comme étant la différence entre la valeur économique d'une création et la somme d'argent vraiment versée aux responsables de la création et aux investisseurs dans cette création.

Selon le rapport le plus récent de Music Canada, intitulé [*Closing the Value Gap: How to Fix Safe Harbours & Save the Creative Middle Class*](#), depuis 1997, l'écart entre la somme que gagnent les auteurs-compositeurs, les artistes et les personnes qui investissent en eux et ce qui est créé représente une perte de 19,3 milliards de dollars. En 2017 seulement, ce chiffre atteignait 1,6 milliard de dollars. Chaque année, l'augmentation de l'écart de valeur est de 82 millions de dollars.

Comme Eric Miller, boursier de l'Institut canadien des affaires mondiales et président de Rideau Potomac Strategy Group, [*l'a écrit*](#) récemment : « La durabilité du secteur de la musique au Canada est mise en danger par une faiblesse dommageable observée depuis longtemps dans notre loi en matière de droit d'auteur ».

Dans un rapport du Comité permanent du patrimoine canadien sur les modèles de rémunération pour les artistes et les industries de la création, intitulé [*Paradigmes changeants*](#), on peut lire ce qui suit : « Le fait que les politiques n'aient pas suivi l'évolution de la technologie a empêché les artistes d'être payés en fonction de la juste valeur marchande de leurs œuvres. »

Comblé l'écart de valeur est essentiel pour la prospérité du secteur de la musique. Cela signifie qu'il faut apporter des changements à la *Loi sur le droit d'auteur*, afin de tenir compte des enjeux techniques observés dans le monde numérique d'aujourd'hui qui permettent à l'écart de valeur de prendre de l'ampleur. En ne cherchant pas à le combler, on fait en sorte que les auteurs-compositeurs et les entreprises qui investissent en eux sont incapables de continuer à produire des chansons et à stimuler la croissance des industries de la création au Canada.

Par exemple, le fait de combler l'écart de valeur signifie, pour Jennifer Mitchell, présidente de Red Brick Songs, qu'elle peut continuer d'investir dans les auteurs-compositeurs et de créer des emplois dans son entreprise d'édition. Grâce à sa persévérance et à son esprit d'entrepreneuriat, elle a créé Red Brick en 2011, réussissant dans une industrie fortement

dominée par les hommes et extrêmement concurrentielle. Comptant maintenant sept employés, Red Brick est l'une des plus importantes entreprises d'édition musicale indépendantes au Canada, investissant dans près de 40 auteurs-compositeurs, comme Charlotte Cardin et Dan Davidson, de nouveaux auteurs-compositeurs, comme Zanski, et des favoris à l'échelle nationale, comme Sharon, Lois and Bram, en plus de les représenter.

Le fait de combler l'écart de valeur permettrait à Red Brick de continuer à jumeler des individus, comme Jeen O'Brien, autrice-compositrice, à des partenaires dans des marchés lucratifs, comme le Japon, afin de coécrire des simples qui deviennent des succès, ou qui servent ultérieurement dans des émissions télévisées, des films, des jeux vidéo ou qui sont traduits dans d'autres langues ou cédés à d'autres artistes sous licence.

« Par édition musicale, on entend le fait d'être le champion d'un auteur-compositeur tout au long de sa carrière, et d'une chanson visée par le droit d'auteur. Nous adoptons une vision à long terme, et travaillons beaucoup en arrière-scène, afin de créer une valeur, a [déclaré](#) M^{me} Mitchell. Nous investissons aussi du temps et tirons profit de nos relations, afin de veiller à conclure les meilleurs contrats de licence et les meilleures affaires pour assurer l'évolution de la carrière de l'auteur-compositeur. »

Voilà pourquoi il est extrêmement important de combler l'écart de valeur si l'industrie musicale canadienne veut continuer de stimuler sa croissance et de contribuer à l'économie canadienne.

En septembre 2018, le Parlement européen a voté pour une refonte complète de la Directive sur le droit d'auteur de l'UE, veillant à ce que les services en ligne qui sont plus que des services de diffusion du contenu en ligne obtiennent et paient les droits nécessaires ou qu'ils fassent face aux conséquences.

Le Canada ne peut pas tirer de l'arrière, sinon il ne pourra pas livrer concurrence à l'échelle mondiale ou maintenir le rythme de ses partenaires commerciaux mondiaux. Face à l'exemple qu'est l'Europe, il n'a jamais été aussi opportun de combler l'écart de valeur en adoptant des solutions élaborées au Canada.

RECOMMANDATION 3 Modifier l'article 31.1 de la *Loi sur le droit d'auteur*, qui accorde une vaste immunité aux services réseau et d'hébergement, afin de réduire l'écart de valeur en traitant mieux certains intermédiaires sur Internet, au lieu de les considérer comme de « médiocres voies de transmission ».

RECOMMANDATION 4

Rendre neutre sur le plan technologique le régime de copie privé, afin d’y ajouter les appareils d’enregistrement audio, comme les enregistreurs audio numériques, les tablettes et les téléphones intelligents.

4. Une hausse permanente de l’investissement dans le Fonds de la musique du Canada est essentielle à la croissance

Le gouvernement a augmenté sa contribution au Fonds de la musique du Canada de 10 millions de dollars dans le budget de 2019. Le financement annuel atteint ainsi 36 millions de dollars par année, ce qui est fortement apprécié. Il appuie l’amélioration de programmes actuels et l’élaboration de nouveaux programmes qui permettront à un plus grand segment du secteur d’avoir accès à des capitaux, ce qui lui permettra en retour d’accroître le nombre d’emplois ou d’en créer de nouveaux, et d’investir dans les nouveaux talents.

Il ne faut surtout pas oublier que l’industrie de l’édition musicale fait face à une concurrence mondiale croissante, et que le secteur canadien a véritablement besoin d’un meilleur accès aux capitaux pour livrer concurrence à l’échelle internationale, surtout en ce qui concerne l’acquisition de catalogues d’œuvres musicales essentiels pour produire des revenus.

RECOMMANDATION 5

Pour continuer à stimuler la croissance de l’industrie, le gouvernement doit continuer d’investir dans le Fonds de la musique du Canada, tout en veillant à offrir un budget de base annuel de 36 millions de dollars.

Conclusion

Au cours des dernières années, les tendances évolutives sur le plan de la technologie et de la consommation ont soulevé d’importants problèmes. Malgré tout, les éditeurs de musique du Canada sont une force culturelle et économique à ne pas ignorer sur la scène mondiale. Pour continuer en ce sens, il est cependant nécessaire de soutenir solidement les PME exportatrices; il faut édicter le report des échéances des droits d’auteur, sans condition; il faut combler l’écart de valeur; et le Fonds de la musique du Canada doit bénéficier d’une hausse permanente de son budget annuel.



L'industrie de la musique fait partie du secteur de la création au Canada. Il s'agit d'une industrie brillante qui représente près de 53 milliards de dollars du PIB du Canada, quelque 650 000 emplois directs, un nombre incalculable d'emplois indirects, ainsi que des exportations croissantes d'une valeur annuelle de 16 milliards de dollars. L'édition de musique est un aspect essentiel de cet écosystème. Les recommandations formulées dans ce document assurent le maintien de l'élan du secteur de la création au pays et l'avenir de l'économie canadienne.